

Rapport d'orientation budgétaire

2020

(1)



La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Présentation de la structure

Le Sivom de la Région mulhousienne est un établissement public local créé en 1968.

Il assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Transformé en syndicat « à la carte » en 1993, le Sivom de la Région mulhousienne permet aux communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

Nous représentons aujourd'hui 28 membres regroupant 53 communes et totalisant une population d'environ 291 000 habitants.

Notre syndicat n'est pas doté d'une fiscalité spécifique : les communes contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui, avec la redevance assainissement directement perçue auprès des usagers.

Le budget général

Le budget « général » comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (salaires, indemnités, politique de communication, entretien et acquisition des locaux du syndicat) et est financé par les autres budgets du syndicat.

A ce titre, l'achat fin 2019 du bien immobilier destiné à accueillir les salles de réunion du syndicat ainsi que les travaux nécessaires en 2020, feront l'objet d'un remboursement par les autres budgets.

Le coût total estimé de l'opération se monte à 450 K€.

La clé de répartition utilisé sera la masse salariale (hors brigadiers du tri qui ne sont pas hébergés au siège).



Evolution des effectifs

Le Sivom fonctionne avec du personnel mis à disposition par la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le tableau des emplois fait l'objet d'une actualisation régulière pour prendre en compte les modifications qu'imposent le maintien d'un bon niveau de fonctionnement des services et l'évolution des missions et compétences.

L'état du personnel du syndicat est de 24 agents à temps complet et 2 agents à temps non complet répartis entre la filière administrative et la filière technique.

A ce personnel s'ajoute 15 emplois à temps complet affectés au budget collecte sélective des déchets pour la mission d'ambassadeur du tri.

Structure de la masse salariale (filière administrative) :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL

	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Evolution
Traitements indiciaires	991 257	932 999	-5,9%
NBI	21 039	14 359	-31,8%
Régimes indemnitaires	165 900	147 496	-11,1%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	9 835	7 839	-20,3%
Heures supplémentaires	0	5 421	100,0%
Vacations (emplois aidés compris)	8 488	16 050	89,1%
Astreintes	6 179	6 580	6,5%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	24 325	66 200	172,1%
Autres charges de personnel (hors paie)	15 733	796	-94,9%
CA	1 242 757	1 197 740	-3,6%

La masse salariale est en baisse de -3,6 % sur 2018 par rapport à 2017 pour un effectif ETP stable à 25 ETP.

Durée effective de travail de l'année 2018 :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, le SIVOM applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées.

Répartition par catégories :

Catégories	2017	2018
A	5	6
B	11	8
C	9	11
TOTAL	25	25

La prévision d'évolution des effectifs en 2019 met en exergue une stabilisation du nombre d'agents à périmètre constant.



Le budget de la collecte sélective



Situation à fin 2018

Le budget « collecte sélective » consolide sa situation financière en 2018, année atypique marquée par un léger recul des recettes et des dépenses courantes, et par des investissements modérés qui n'ont pas nécessité de recours à l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement perdent 1,2% et les dépenses courantes reculent de 1%, permettant une **stabilisation du taux d'épargne** un peu au-dessus de 8%.

Les **investissements** mis en œuvre représentent moins de 10% des recettes courantes et peuvent être intégralement auto-financés, seul le remboursement des emprunts en place nécessitant de creuser le fonds de roulement.

La **solvabilité du budget collecte sélective reste acceptable fin 2018**, même après réintégration du fonds de roulement négatif dans l'encours : la capacité de désendettement atteint 4,9 ans (2,1 ans hors fonds de roulement), contre 4,7 ans fin 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement 9,6 M€	Recettes de fonctionnement 10,4 M€
	Frais financiers 0 M€	
	Epargne brute 0,81 M€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	remboursement d'emprunt 0,1 M€	Epargne brute 0,81 M€
	Investissements 0,8 M€	Recettes définitives 0 M€
		Emprunts 0 M€
		Δ fonds de roulement -0,1 M€

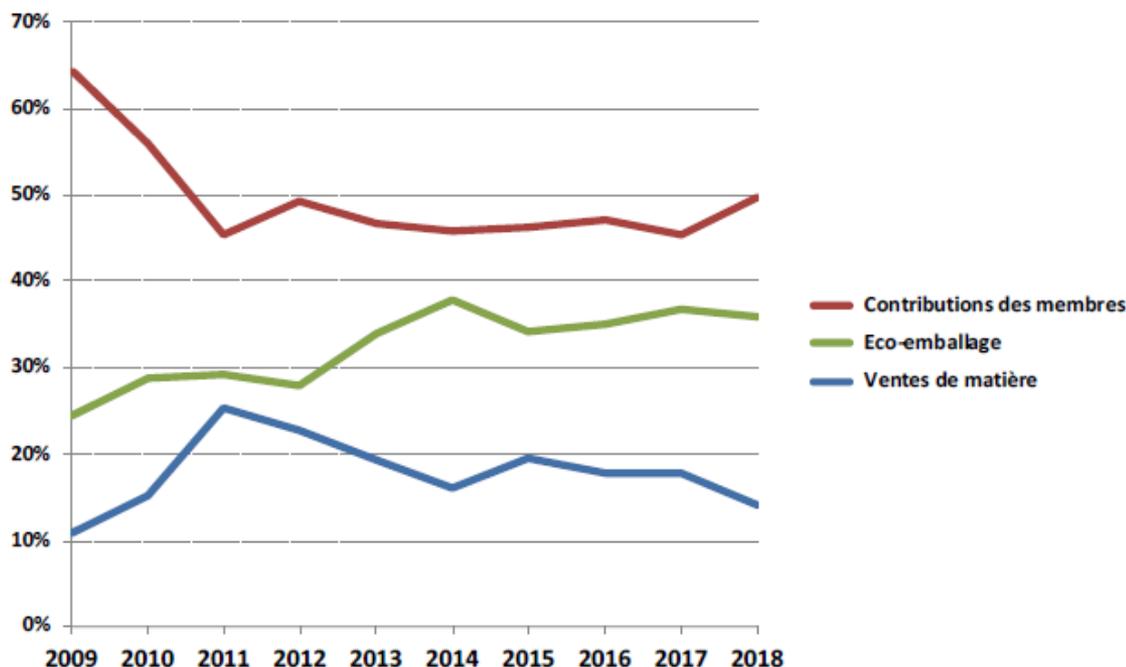


Sur le plan des recettes :

Les contributions des communes, qui se situaient historiquement entre 3 et 3,5 M€, ont pourtant été significativement revues à la hausse en 2015 et 2016 et ont à nouveau pris 0,4 M€ en 2018, pour atteindre 5,2 M€.

La dynamique des autres recettes (ventes de matières et subventions éco-emballages) a en effet été très marquée, du moins jusqu'en 2017. En 2018, la hausse des contributions compense le recul marqué des ventes de matières (-0,5 M€), poste volatil ces dernières années, oscillant entre 1,3 et 1,9 M€ depuis 2011.

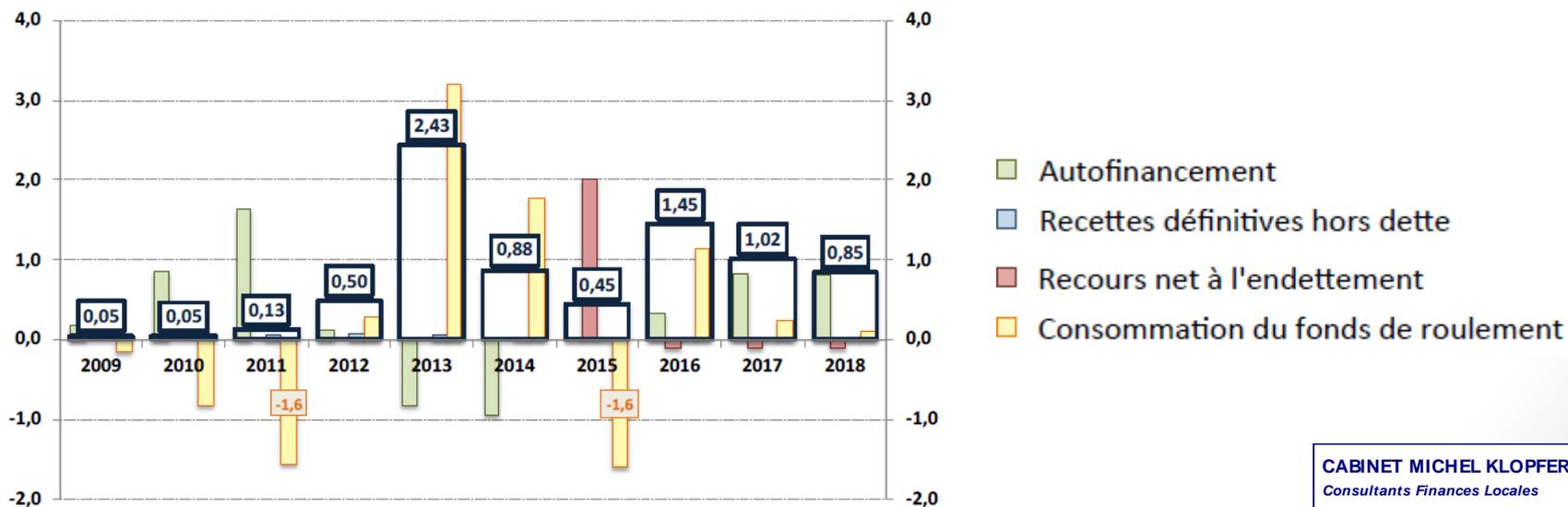
Evolution du poids des différentes recettes récurrentes



Sur le plan des dépenses :

- Les dépenses courantes ont elles aussi connues une correction en 2018 (-1,0%) après avoir vivement progressé jusqu'en 2016. La dynamique se concentre sur les contrats de prestation (+4,8% en 2018, soit +0,3 M€) tandis que le poids des refacturations aux autres budgets poursuit son reflux (-20%, soit -0,4 M€).
- Le fonds de roulement reste toutefois fortement négatif depuis 2013, et il est stabilisé depuis la fin 2016 autour de -2 M€.
- Au total, ce fonds de roulement négatif à la fin de 2018 représente une dette latente pour le budget « collecte sélective » qu'il convient de prendre en compte pour dimensionner les moyens de remboursement.

Structure de financement des investissements (en M€)



Structure de la masse salariale :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - ambassadeurs du tri			
	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Evolution
Traitements indiciaires	419 392	434 674	3,6%
NBI	6 726	8 659	28,7%
Régimes indemnitaires	38 136	44 666	17,1%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	7 490	9 314	24,4%
Heures supplémentaires	0	11 177	100,0%
Vacations (emplois aidés compris)	0	0	
Astreintes	0	0	
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	40 058	3 325	-91,7%
Autres charges de personnel (hors paie)	9 743	28 759	195,2%
CA	521 546	540 574	3,65%

La masse salariale subit une légère hausse entre 2017 et 2018 (+3,65 %) pour un effectif ETP qui passe de 13 à 15 en 2018, soit une hausse de 2 ETP.

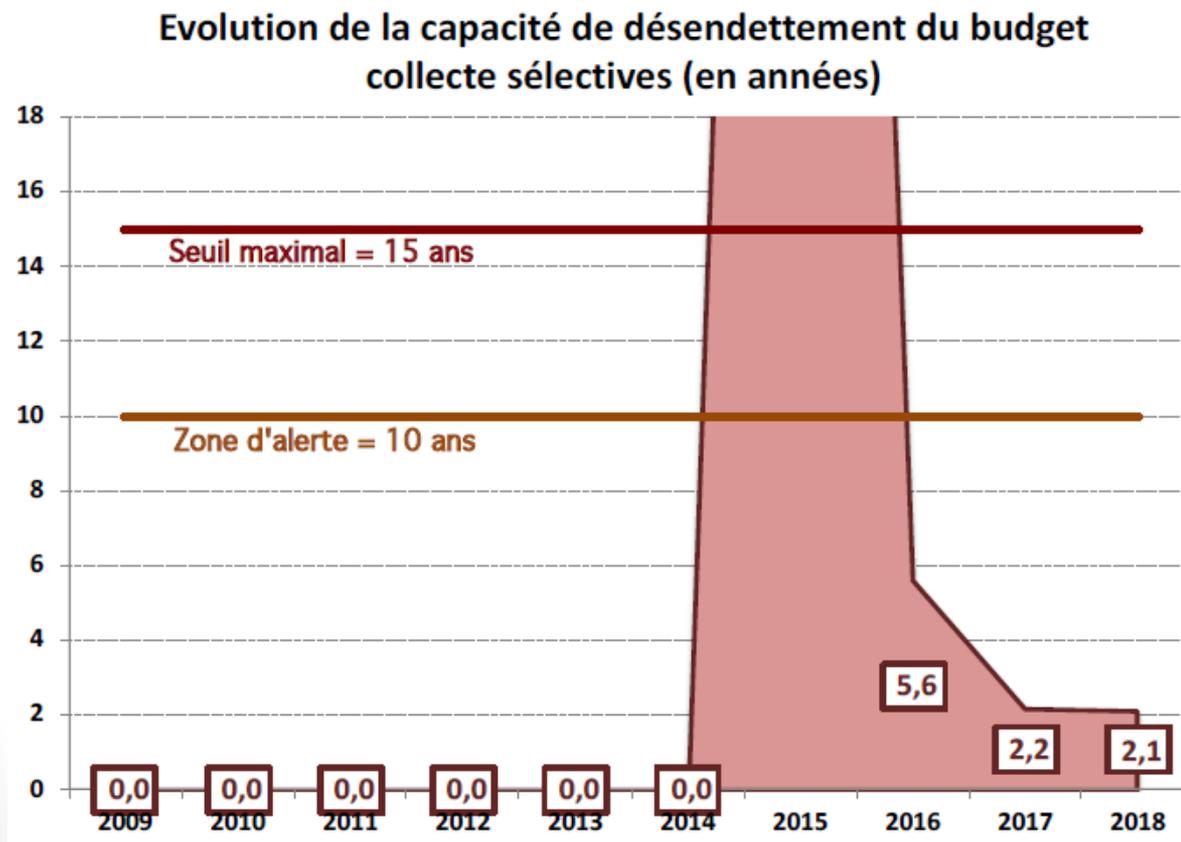
Sur 2018, cela représente 15 agents à temps complet.

La prévision d'évolution des effectifs en 2018 traduit une stabilité du nombre d'agents à périmètre constant.



Encours de dette et solvabilité sur la période

L'encours de dette atteint 1,7 M€ à fin 2018 portant la capacité de désendettement à un excellent niveau de solvabilité : 2,1 années quand 15 années pourraient être tolérées.



Les projections 2020 - 2024

Les dépenses d'investissement estimées sont les suivantes à compter de 2019 :

- 1,4 M€ en 2022-2023 pour le renouvellement des déchetteries,
- 4,4 M€ au total sur 2020-2023 pour la conteneurisation,
- 2,3 M€ d'autres investissements (amélioration des déchetteries, conteneurs enterrés).

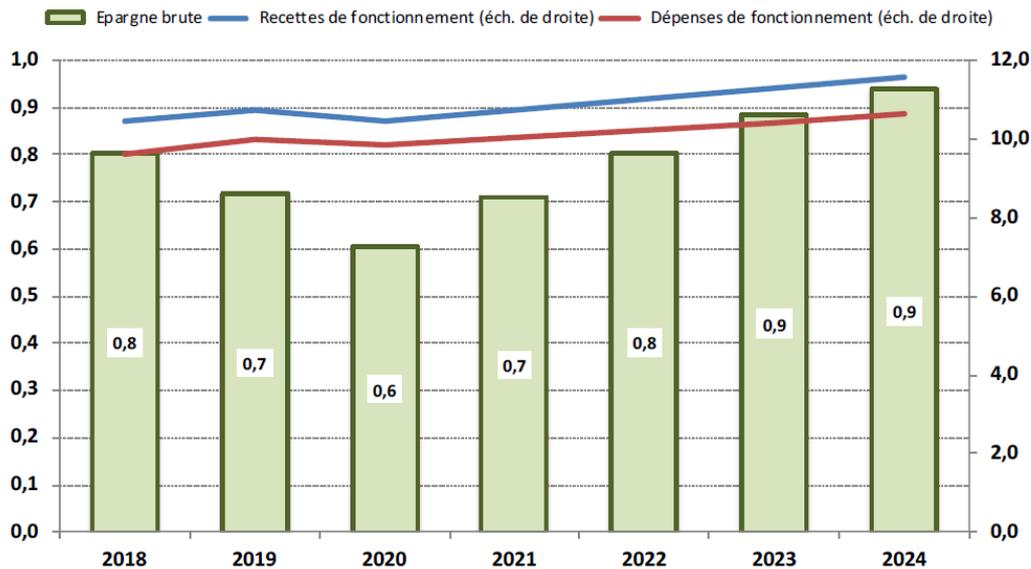
Pour pérenniser le redressement de la situation financière de ce budget, une action tant en dépenses qu'en recettes s'avère nécessaire :

- il est proposé que les contributions des membres fassent l'objet d'un ajustement à la hausse de l'ordre de 250 K€ chaque année de 2020 à 2024,
- les participations Eco-emballages reviennent à 3,6 M€ en 2020 pour se stabiliser à ce seuil (contre 3,9 M€ ces trois dernières années),
- Les ventes de matières suivent également une tendance à la baisse (-200 K€ d'ici 2020),
- concernant les dépenses de fonctionnement (10 M€ en 2019 soit + 3,8 %) :
 - ↗ de 2 % sur les contrats de prestations anticipée sur 2019, puis une progression de 1 % / an,
 - les investissements réalisés, en particulier les déchetteries, ne génèrent aucun coût de fonctionnement supplémentaire car ils se substituent à des équipements existants.



Les projections 2020 - 2024

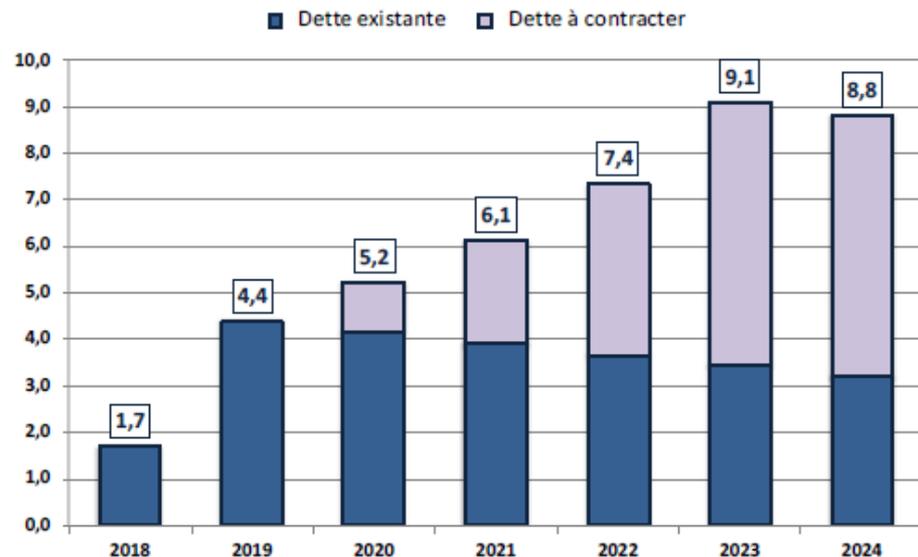
Evolution de l'épargne brute du budget collecte sélectives (en M€)



La situation resterait correcte et maîtrisée dans ce scénario en dépit d'une montée en puissance de la dette du fait d'investissements soutenus.

Le taux d'épargne brute serait stabilisé autour de 8% et la capacité de désendettement de fin de période n'excéderait pas 10 ans.

Dettes du budget collecte sélectives au 31/12 (en M€)



Les projections 2020 - 2024

- Le budget collecte sélective a mené un important effort de mise à niveau de ses recettes, qui ont doublé entre 2009 et 2017. L'année 2018 est une année atypique de ce point de vue, la nouvelle forte progression des contributions des membres (+0,4 M€, +8,3%) ne permettant pas de compenser le recul des autres recettes et en particulier des ventes de matières. Ce recul des ventes de matières et des subventions externes est appelé à se poursuivre en 2020.
- Par ailleurs un effet de ciseau voisin de 0,2 M€ résulte du différentiel d'indexation entre recettes courantes et dépenses courantes, lorsque l'on fait l'hypothèse de contributions inertes.
- Les investissements vont enfin rester relativement soutenus ces prochaines années, générant à la fois un recours significatif à l'emprunt et une progression de la dotation aux amortissements.
- Une mise à niveau progressive des contributions des membres est dès lors impérative, qu'il s'agisse de couvrir la dotation aux amortissements ou de gager la dette à souscrire par un moyen pérenne de remboursement.
- Un scénario d'équilibre pourrait ainsi consister à mettre en œuvre chaque année de 2020 à 2024 une progression de 250 k€ des contributions des membres. Elle permettrait de stabiliser le taux d'épargne brute autour de 8%, un niveau acceptable, et de limiter la capacité de désendettement de fin de période à moins de 10 ans, un rythme de dégradation maîtrisé. Enfin la faisabilité budgétaire serait assurée.

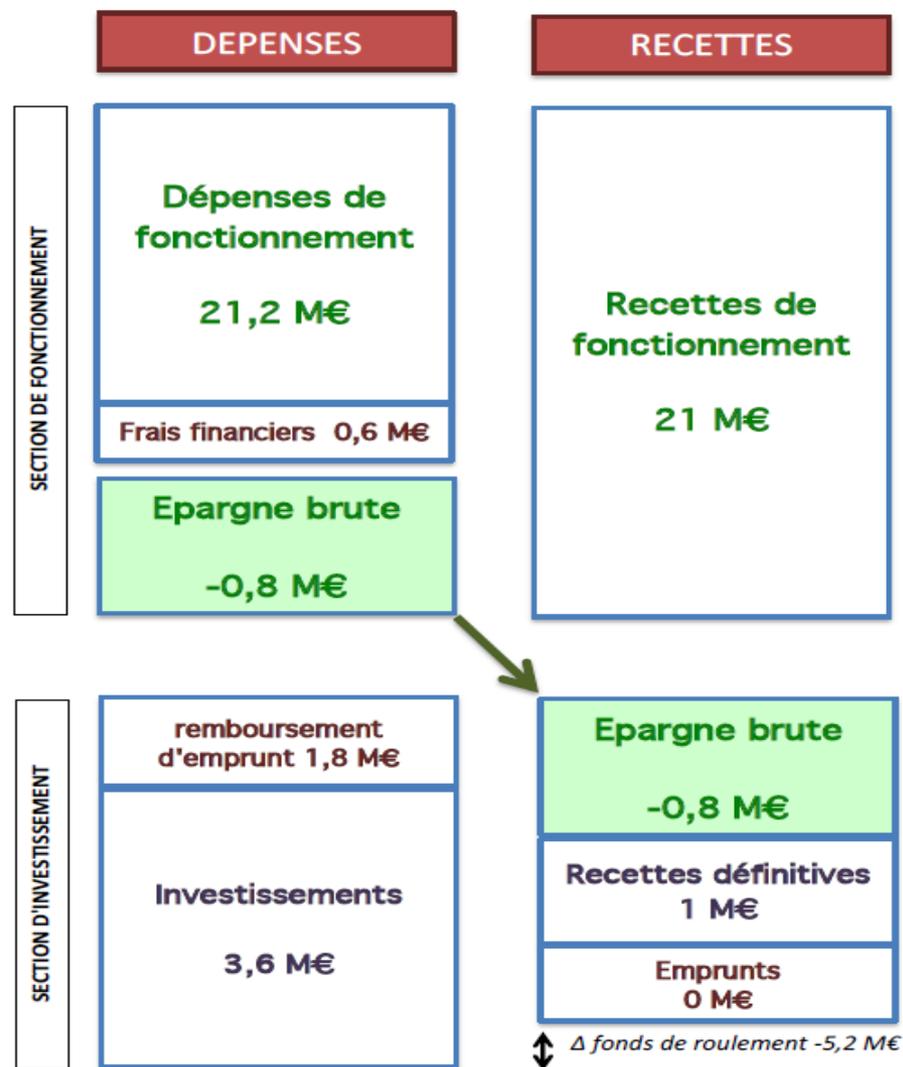
Le budget traitement des résidus urbains (TRU)



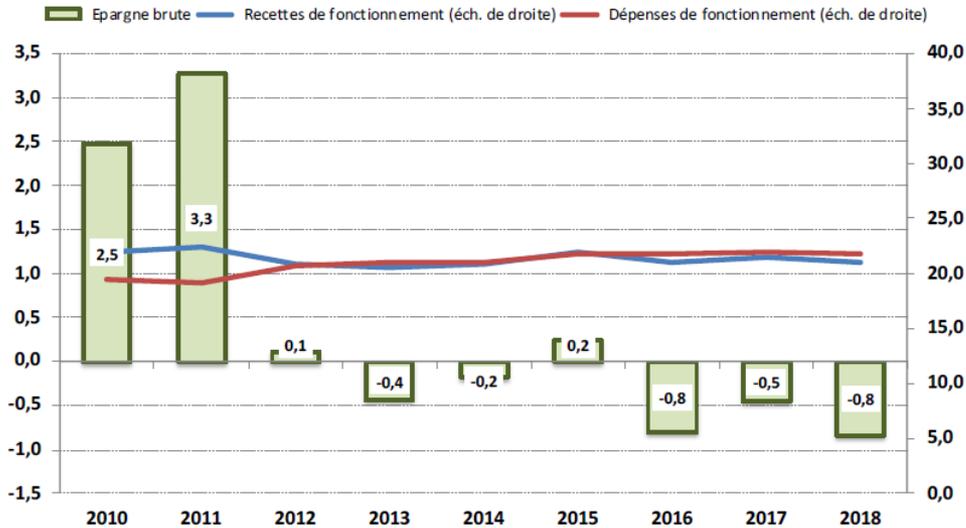
Situation à fin 2018

- L'épargne brute du budget TRU s'affaïsse encore en 2018, à -0,8 M€ après -0,5 M€ en 2017.
- Les recettes courantes perdent 2,3%, en lien avec le recul des redevances alors que les contributions des membres sont stables, tandis que les dépenses courantes sont atones grâce à la baisse des consommations d'énergie.
- 2018 se caractérise par la reprise des investissements, qui atteignent 3,6 M€ alors qu'ils n'avaient plus excédé 0,3 M€ depuis 2012. Aucun emprunt n'a été nécessaire : le financement a reposé sur 1 M€ de contributions externes et sur la consommation du fonds de roulement.
- **La question de la solvabilité du budget TRU ne se pose pas à ce stade**, et le report des résultats antérieurs permet, pour encore quelques années, d'équilibrer sans difficulté les budgets.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018



Evolution de l'épargne brute (en M€)



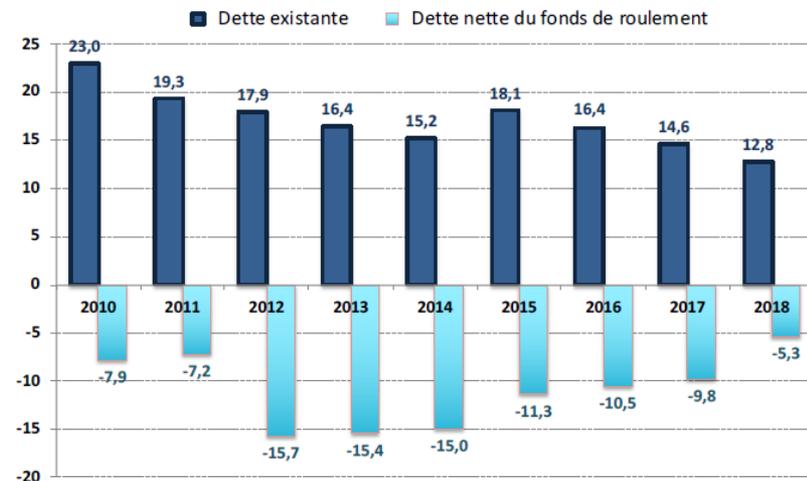
Les recettes et les charges sont globalement atones sur les années récentes, le principal facteur d'évolution de l'épargne résidant dans la volatilité des redevances perçues au titre des tonnages industriels.

L'encours de dette a connu une baisse continue de 2010 à 2014 grâce à l'absence de nouveaux emprunts et aux remboursements anticipés en 2011.

Un ressaut intervient en 2015 du fait de la capitalisation d'une partie de la soulte de sortie de l'emprunt EUR/CHF. L'encours de dette rebondit de ce fait en 2015 et s'établit à 12,8 M€ à la fin de 2018.

Ce budget dispose cependant de liquidités importantes.

Dette au 31/12 (en M€)



Les projections 2020 - 2024

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les **contributions communales** sont ramenées à 8,97 M€ en 2019 (-8,9 %, soit -0,9 M€).
- La **redevance spéciale** est supposée stable à 3,9 M€ en 2020 puis prend 1,5 % l'an.
- Les **autres redevances** prennent 0,5 M€ en 2020 puis à nouveau 0,2 M€ en 2021 du fait de la valorisation des matières sur la DSP de Rixheim.
- Les **refacturations au titre de l'incinération des boues et des ventes de chaleur** perdent 0,3 M€ d'ici 2021 du fait de la méthanisation.
- Des **remboursements de TGAP**, fonction des performances énergétiques de l'usine, sont pris en compte.



Les projections 2020 - 2024

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Le coût d'exploitation de l'usine (20,2 M€ en 2018) est attendu à 19 M€ en 2019 (-6 %)
 - L'évolution attendue sur les prochaines années combine une hypothèse d'indexation classique, des économies générées par les investissements, en particulier sur la méthanisation, et les effets de la trajectoire de relèvement de la TGAP votée par l'Etat.
 - La renégociation du contrat Novergie est supposée générer une économie de 1,2 M€ en 2019.
 - Un peu moins de la moitié des remboursements de TGAP dont bénéficie le SIVOM est reversé à Novergie soit une dépense comprise entre 0 et 0,4 M€ selon les années.
- Les **dépenses d'énergie** sont volatiles car fonction des interruptions de fonctionnement de l'usine, notamment du fait des travaux liés aux échangeurs thermiques. Après un pic à près de 0,8 M€ en 2017, elles sont tombées à 0,26 M€ en 2018 et sont supposées rester stable à 0,26 M€ à compter de 2019 puis être indexé de 1% l'an.
- Les **frais financiers** sur l'encours en place sont connus à présent avec précision.



Les projections 2020 - 2024

Pour ce qui est des investissements :

- La pose **d'échangeurs thermiques** aura représenté un investissement de 3 M€ sur 2018-2019, et vont générer une subvention de 0,7 M€. Sur la même période, les travaux sur **la décharge d'Eselacker** atteignent 3,2 M€.
- Le principal investissement à venir concerne le **changement de turbine, pour 7M€** au total. D'autres investissements sont pris en compte pour 2020 à hauteur de 1 M€ (mise au normes, pompes à boue,...).
- Au niveau des recettes, 1 M€, est par ailleurs reçu chaque année en provenance du budget assainissement jusqu'en 2020 inclus (remboursement de l'avance de 10 M€ opérée en 2010).
- Aucun emprunt nouveau n'est souscrit d'ici 2023.



Modèle d'échangeur thermique

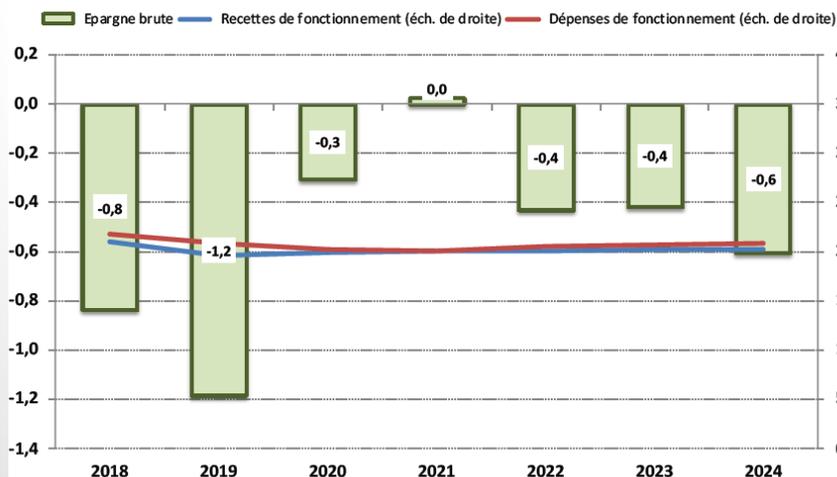
Les projections 2020 - 2024

Les dépenses courantes, grâce en particulier aux économies sur le fonctionnement de l'usine, ont dans un premier temps tendance à décroître plus rapidement que les recettes, permettant de ramener l'épargne brute vers zéro en 2021. En revanche en fin de période, l'effet TGAP, alors que les recettes restent atones, recommence à creuser le déficit de la section de fonctionnement.

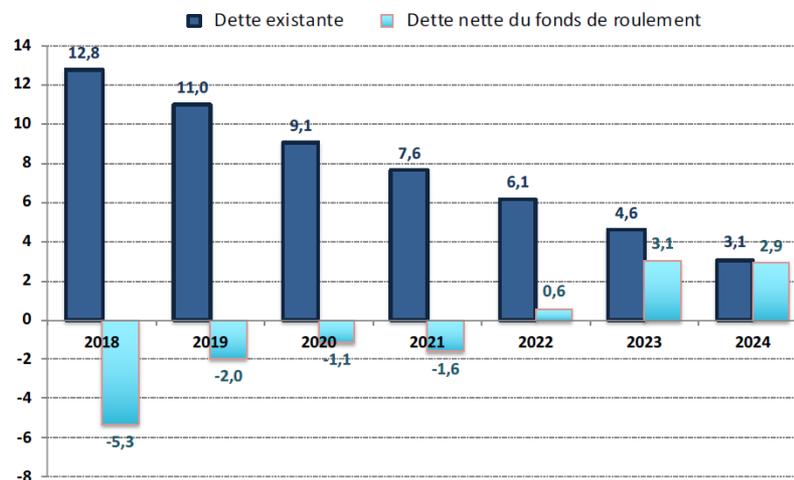
Toutefois, en reprenant le résultat de l'année précédente dès le vote du budget, il reste possible d'atteindre 2022 tout en respectant la règle d'équilibre.

En revanche, une hausse des contributions à hauteur de 1 M€ en 2023 et 1 M€ en 2024 paraît inéluctable pour équilibrer la section de fonctionnement.

Evolution de l'épargne brute (en M€)



Dettes au 31/12 (en M€)



Les projections 2020 - 2024

- Le budget TRU est dans une situation très particulière, qui résulte des pénalités reçues après la construction de l'usine d'incinération. Il dispose en effet de près de 18 M€ de réserves financières, qui permettent de gager, et au-delà, les 12,8 M€ de dette (nette de la part couverte par le fonds de soutien) figurant dans son encours.
- A ce stade, en conséquence, la question de sa solvabilité ne se pose pas, et la faisabilité budgétaire est assurée : il suffit pour équilibrer le budget de reprendre par anticipation le résultat de l'année précédente.
- L'enjeu pour le budget TRU est de piloter la consommation des excédents, tout en veillant à l'équilibre budgétaire et au remboursement de sa dette. Dans ce cadre, un relèvement des contributions différé à 2023, mais mis en œuvre à partir de cette date au rythme de 1 M€/an, permet d'une part de piloter l'assèchement du fonds de roulement afin de l'assécher fin 2024 et d'autre part de respecter chaque année la contrainte d'équilibre budgétaire.

Le budget assainissement des eaux usées



Evolution du périmètre du SIVOM

Les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribuent, à titre obligatoire, la compétence « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les communes concernées par le transfert au 1^{er} janvier 2020 sont :

Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Chalampé, Homburg, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Ungersheim et Wittelsheim.

Ces 10 communes représentent au cumul, environ 14 % de nos dépenses d'investissement et 22 % de nos dépenses de fonctionnement de notre budget.

Notre projection décrite ci-après ne tient pas compte de cette évolution car le travail entrepris avec toutes les structures est en cours.

Néanmoins, les éléments budgétaires et financiers, liés à la prise en compte de ces nouvelles communes seront intégrés dans le budget primitif 2020.

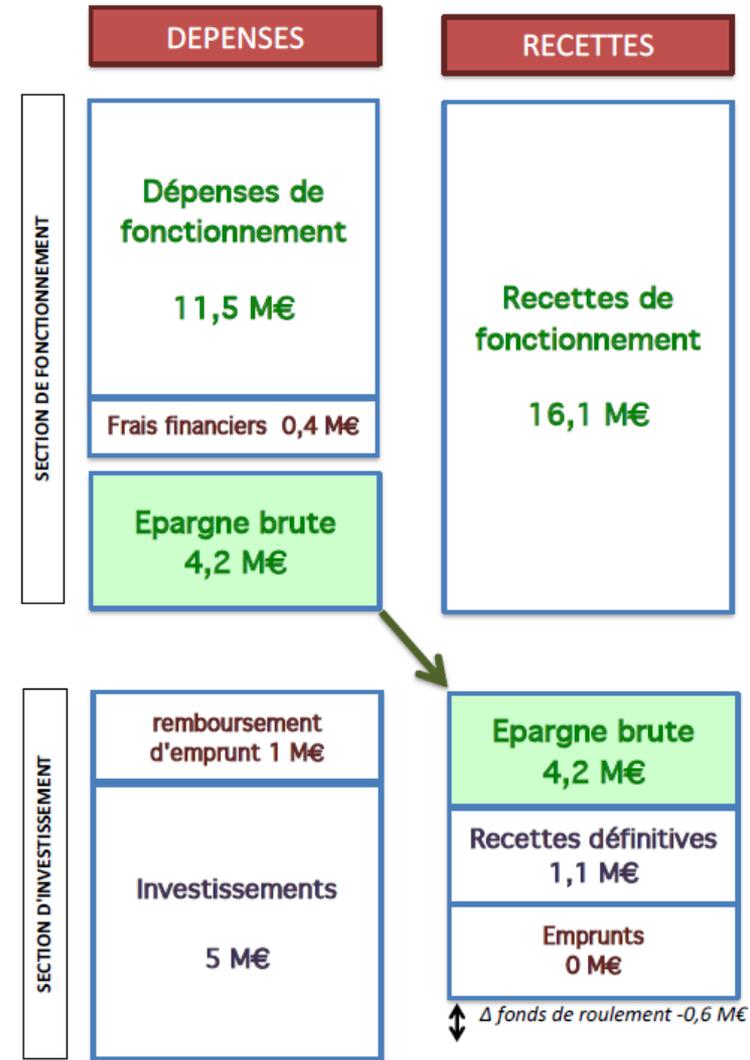
Cela se fera sur la base des éléments suivants:

- maintien des tarifs assainissement sur la facture d'eau en 2020,
- transfert des excédents / déficits,
- reprise des contrats.



Situation à fin 2018

- L'épargne brute du budget assainissement progresse légèrement en 2018, à **4,2 M€**, sous l'effet d'une dynamique de recettes (+4,0%) supérieure à celle des dépenses (+1,8%), en lien essentiellement avec un rebond des consommations d'eau, résultant d'un été chaud et majorant les recettes de redevance.
- L'épargne dégagée est très confortable : elle représente 26% des recettes et permet d'autofinancer la totalité des investissements.
- La dette à fin 2018 revient à 10,6 M€.
- La capacité de désendettement ressort ainsi à 1,4 ans à fin 2018, ce qui est un niveau très modéré comparé aux 20 ans acceptables pour un budget assainissement.
- Ce budget est marqué par une grande stabilité sur la période 2010-2018.



Les projections 2020 - 2024

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- la part collectivité de la redevance d'assainissement est indexée de 1% chaque année de 2020 à 2024 avec une hypothèse de stabilité de la consommation d'eau, par rapport au niveau 2019,
- des primes de résultat versées par l'Agence de l'eau (1,20 M€ en 2019, 1,25 M€ en 2018) sont supposées stables,
- les PRE/PFAC, fonction du dynamisme des constructions, sont stables,
- les travaux de branchement et les redevances fermiers ↗ de 1,5 %,
- les autres recettes sont stabilisées.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- ↗ de 1%/an sur le coût des STEP et l'entretien des réseaux (10 M€ en 2019),
- ↗ de 1%/an sur les coûts de l'énergie (0,95 M€ en 2019),
- ↗ de 1,5%/an sur la masse salariale.

A compter de l'entrée en service de l'unité de méthanisation (estimation : 2020), les flux de fonctionnement suivants sont pris en compte :

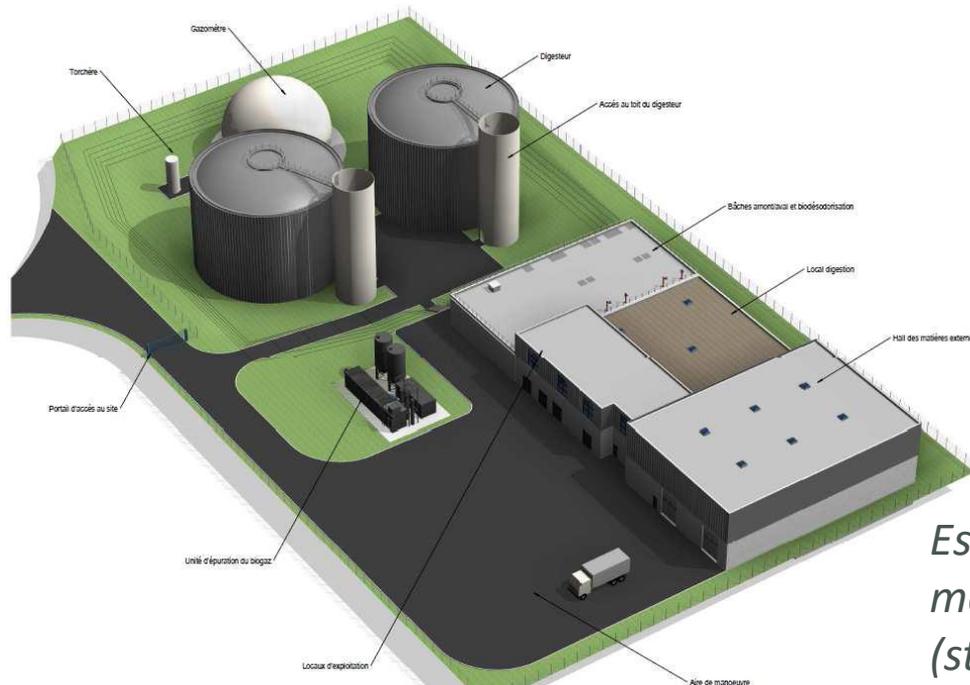
- économie sur les frais d'incinération des boues : 0,7 M€ d'économies en dépenses,
- coût de fonctionnement de l'unité de méthanisation : 0,85 M€ de dépenses supplémentaires,
- revente du biogaz : 1 M€ de recettes supplémentaires pour 2020 et 2 M€ à partir de 2021.



Les projections 2020 - 2024

Pour ce qui est des investissements :

- Les investissements de 2019 sont attendus à **23,2 M€**, un niveau inédit ces dernières années et représentant 6 fois la moyenne de la période 2010-2018.
- **43,7 M€ d'investissements sont pris en compte sur la période 2020-2024 :**
 - 16,4 M€ sur les années 2020-2021 au titre de la gestion dynamique,
 - 6,2 M€ sur 2020, au titre de la méthanisation,
 - 2,5 M€ annuels de travaux classiques (pas de subventions reçues),
 - 8,6 M€ d'autres projets d'ici 2024



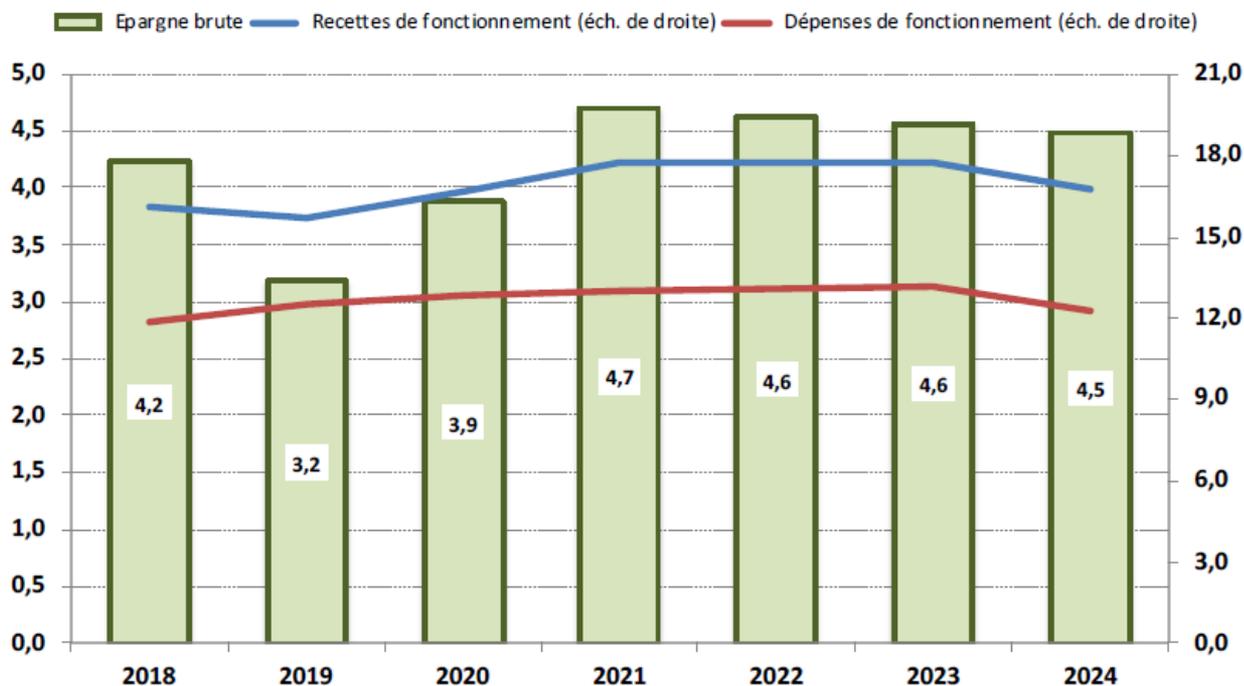
*Esquisse de l'unité de
méthanisation
(stade étude de faisabilité)*

Les projections 2020 - 2024

Un affaissement de l'épargne est attendu en 2019, du fait de la forte progression des dépenses de gestion alors que le produit de redevance est supposé s'affaïsser, comme les volumes consommés.

Un spectaculaire rebond de l'épargne est en revanche enregistré en 2020-2021 avec la mise en service de l'unité de méthanisation, qui génère 2 M€ de recettes tarifaires en année pleine pour un surcoût net de fonctionnement limité à 0,15 M€, soit un gain d'épargne de 1,85 M€.

**Evolution de l'épargne brute du budget assainissement
(en M€)**



Les projections 2020 - 2024

Le pic très élevé des investissements, attendu en 2019-2020, nécessitera un recours net à l'endettement d'une trentaine de M€ (souscription de nouveaux emprunts à hauteur de 20 M€ en 2019). L'effort d'équipement reviendra ensuite progressivement vers des niveaux analogues à celui de ces dernières années (environ 4 M€ annuels).

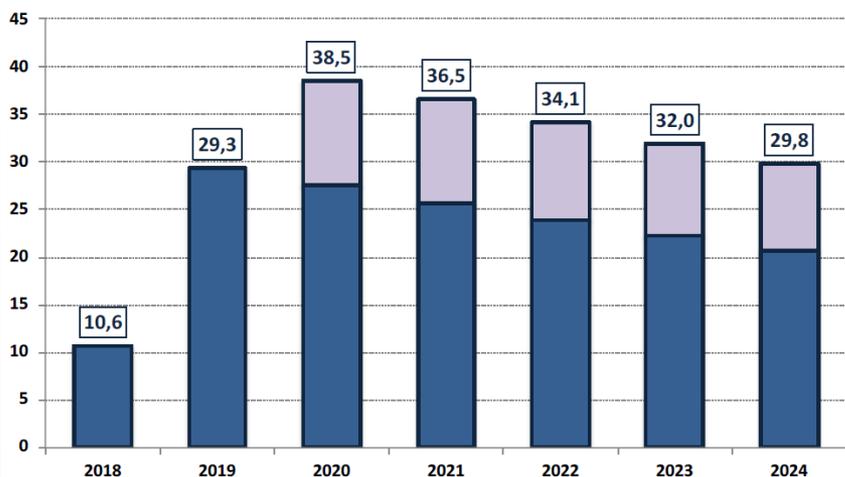
La dette portée par le budget assainissement connaîtrait un **pic de 38,5 M€ en 2020**, et se résorberait ensuite pour revenir vers 30 M€ en fin de période.

Ce ressaut de la dette alors que l'épargne reste stable conduit à une détérioration significative du ratio de solvabilité, qui passe de 2,5 ans aujourd'hui, à près de 7 ans en fin de période, après un pic à 10 ans en 2020, point haut de l'endettement.

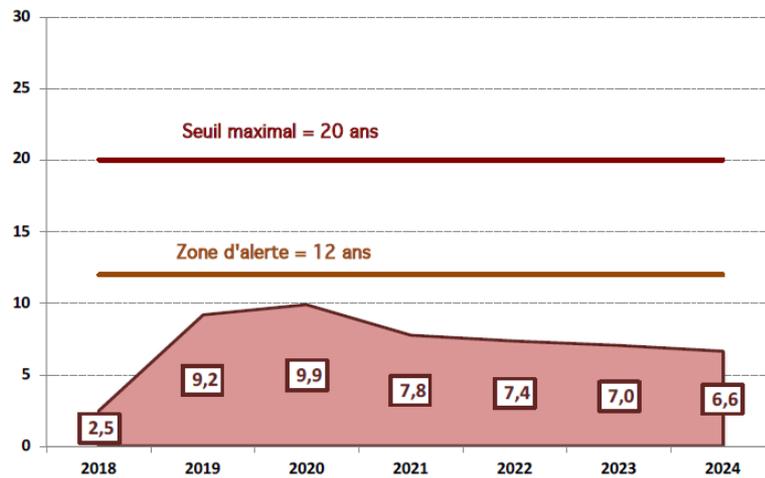
Cette dégradation correspond à une consommation partielle des importantes marges d'endettement dont dispose ce budget à la fin 2018. Elle n'a rien d'illogique compte tenu de l'ampleur des investissements de la période et débouche sur une situation stabilisée à compter de 2021. Ce scénario est envisageable au plan financier.

Dette du budget assainissement au 31/12 (en M€)

■ Dette existante ■ Dette à contracter



Evolution de la capacité de désendettement du budget assainissement (en années)



Les projections 2020 - 2024

- Le scénario envisagé permet de stabiliser l'épargne à l'horizon 2024, en dépit d'un différentiel légèrement défavorable, en rythme de croisière, entre l'évolution des recettes et des dépenses courantes. C'est au prix d'une évolution très maîtrisée des dépenses de gestion qu'un tel résultat est obtenu puisque les recettes qui alimentent le budget de l'assainissement sont globalement inertes.
- L'entrée en service de l'unité de méthanisation apporte cependant 1,85 M€ d'épargne brute récurrente à compter de 2020-2021, ce qui permet de contrebalancer, et au-delà, l'érosion naturelle de l'autofinancement observée sur la période. Le taux d'épargne, très élevé en 2018 (26%), progresse encore pour atteindre 27% en 2024.
- Par ailleurs l'important programme d'investissement mis en œuvre (plus de 60 M€ entre 2019 et 2024) peut être financé avec un recours net à l'emprunt d'une trentaine de M€, le reste étant apporté par l'épargne, les subventions externes ou les excédents accumulés antérieurement (6 M€ fin 2019). La dette connaît un pic à 38,5 M€ en 2020, portant la capacité de désendettement à 10 ans avant de revenir un peu en dessous de 7,0 ans en fin de période, des niveaux tout à fait soutenables pour un budget assainissement (plafond à 20 ans), en particulier au sortir d'une période d'investissement massif.
- Sur le plan financier, comme sur le plan budgétaire, le scénario est donc viable.

La dette au 31/12/2019

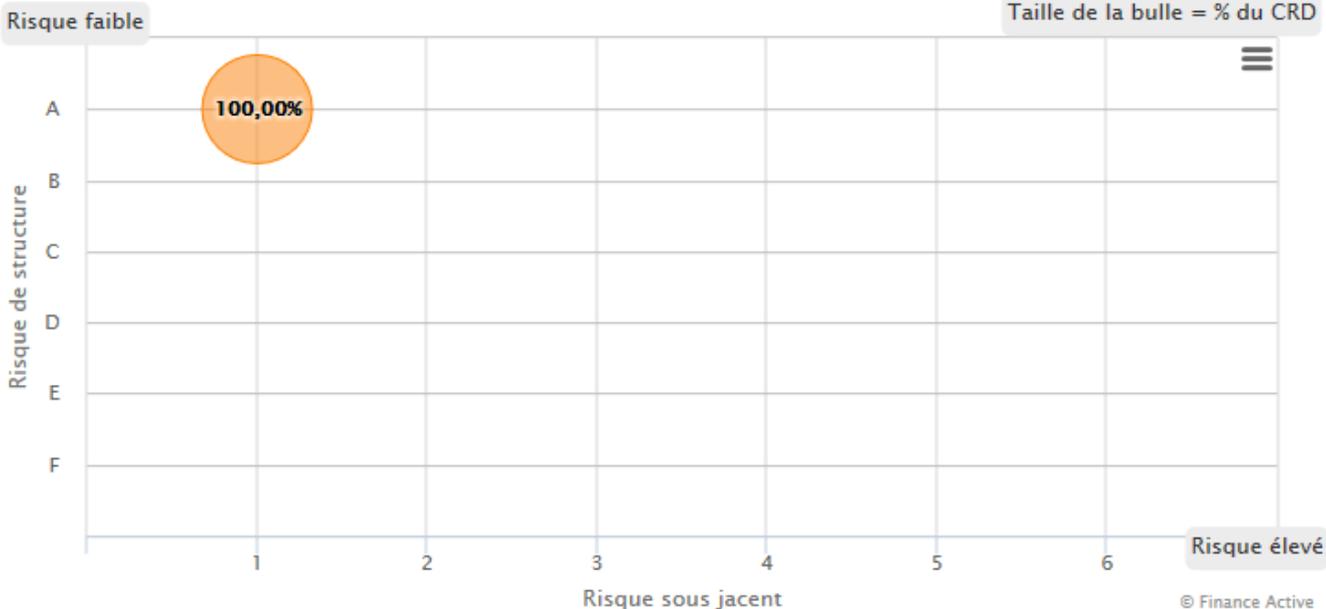


La dette du budget « COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS »

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	2	3 533 333 €	1,73%
Total dette	2	3 533 333 €	1,73%

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux
SFIL CAFFIL	1 600 000 €	15.50	Taux moyen à 2,59 %
SOCIETE GENERALE	1 933 333 €	14.50	Taux moyen à 1,02 %
	3 533 333 €		

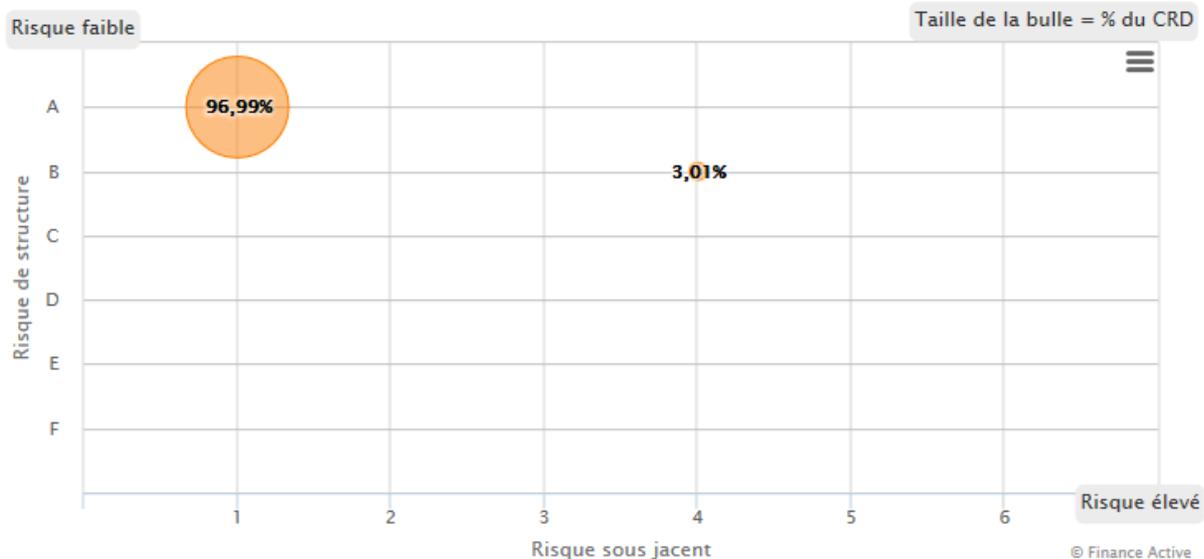


La dette du budget « TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS »

Dette par nature			
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	3	11 997 782 €	3.67 %
Revolving consolidés	1	2 882 500 €	2.68 %
Total dette	4	14 880 282 €	3.48 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	14 432 644 €	96.99 %	3.46 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Barrière hors zone EUR	447 638 €	3.01 %	4.20 %
Ensemble des risques	14 880 282 €	100.00 %	3.48 %



La dette du budget ASSAINISSEMENT »

Dette par nature

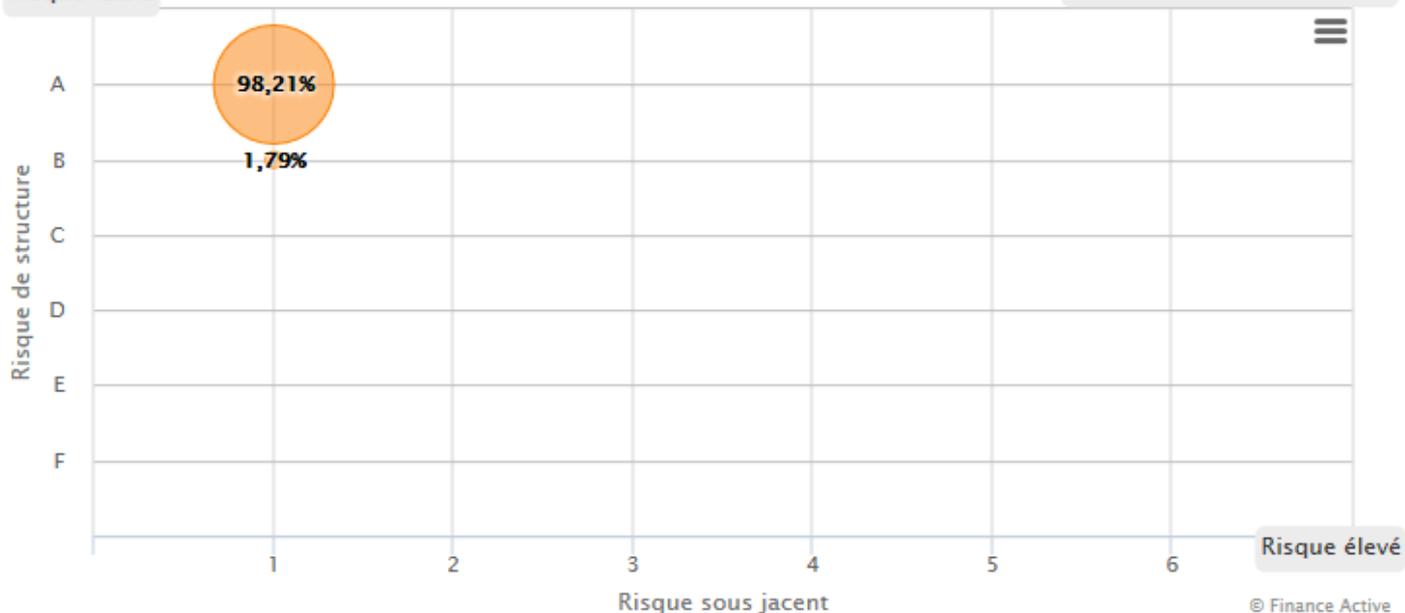
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	14	29 253 038 €	1.92 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	18 928 311 €	64.71 %	2.30 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Livret A	9 800 000 €	33.50 %	1.02 %
Barrière	524 728 €	1.79 %	4.86 %
Ensemble des risques	29 253 038 €	100.00 %	1.92 %

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La dette globale du Sivom (toutes missions confondues)

Dette par nature			
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	18	44 784 153 €	2.37 %
Revolving consolidés	1	2 882 500 €	2.68 %
Total dette	18	47 666 653 €	2.39 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	36 894 287 €	77.40 %	2.70 %
Livret A	9 800 000 €	20.56 %	1.02 %
Barrière	524 728 €	1.10 %	4.86 %
Barrière hors zone EUR	447 638 €	0.94 %	4.20 %
Ensemble des risques	47 666 653 €	100.00 %	2.39 %

